

COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 04 novembre 2022, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline - BOTTIN Sandrine - WANNY André - KAISER Christoph - KRYS Régis-- LACOTTE Stéphane - COLBUS Virginie - WEBER Barbara - WEISSE Thomas - MEYER Estelle - MULLER Christophe

Absents excusés : BIEBER Céline - BIORDI Luigi- COLBUS Virginie - LEONARD Richard

Procurations : de BIEBER Céline à FICKINGER Micheline / de BIORDI Luigi à WANNY André / de LEONARD Richard à BOTTIN Sandrine

ORDRE DU JOUR

- 1- *Chasse Communale – Lot 2 – Période du 02 février 2023 au 1^{er} février 2024*
- 2- *Demande de subvention pour l'éclairage public au titre de la DETR*
- 3- *Divers*

1 – CHASSE COMMUNALE LOT 2 – PERIODE DU 02 FEVRIER 2023 AU 1^{ER} FEVRIER 2024

VU la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse du 04 novembre 2022 ;
VU le Cahier des Charges Type de la Chasse Communale de Moselle pour la période 2015-2024 ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

⇒ DECIDE de recourir à la procédure d'appel d'offres pour la mise en location du lot 2 de chasse communale pour la période du 02 février 2023 au 1^{er} février 2024 d'une contenance de 220 ha dont 61 ha de forêt et 30 ha de haies

⇒ FIXE les critères suivants de sélection des offres :

- Non titulaire d'un lot de chasse
- Proximité géographique
- Références cynégétiques
- Présence d'un piéteur agréé

2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DE LA DETR

Dans le cadre de la transition écologique, la Commune a pour projet une opération de rénovation basse consommation de l'éclairage public dont le coût estimatif s'élèverait à 28.700 € HT.

L'objectif principal de ce projet est le remplacement des lampes sodium par des lampes LED afin de permettre une économie d'énergie

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Aménagement des Territoires Ruraux

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût total de l'opération :	28 700,00 €
Subvention DETR - 40%	11 480,00 €
Part prise en charge par la collectivité :	17 220,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 28 700 € HT ;
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- charge Madame le Maire de solliciter la Dotation d'Aménagement des Territoires Ruraux ;
- s'engage à couvrir la dépense restant à la charge de la commune
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45*